

DIEPAT/19-826-1155 du 16/09/2019

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE
DES AAE, SAENES, ASSAE, IEN, PERSONNELS DE DIRECTION, ATRF, INFENES**

Destinataires : Mesdames, Messieurs les personnels de direction, les Inspecteurs de l'Education Nationale, les Attachés d'administration de l'Etat, les Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur, les Assistants de service social, les Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, les Agents Techniques d'Etablissement d'Enseignement

Dossier suivi par : Mme RICARD - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition des commissions de réforme départementale concernant le corps des :
 - Attachés d'administration de l'Etat
 - Secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 - Assistants de service social
 - Inspecteurs de l'Education Nationale
 - Personnels de direction
 - Adjoints Techniques d'Etablissement d'Enseignement
 - Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

portant désignation des représentants des personnels.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;
VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Attachés d'administration de l'Etat en sa séance du 25 mars 2019.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des attachés d'administration de l'Etat**

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :

Rectorat

- Madame Laurence LEDOUX (04)

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

- Madame Nathalie ROUX (05)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

Dossier suivi par :
Secrétariat DIEPAT
Téléphone :
04 42 91 72 26

- Madame Michèle RIERA

- Madame Patricia FOURNIER

Pour le département de Vaucluse :

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

- Madame Danièle FOUCAULT-FAYET

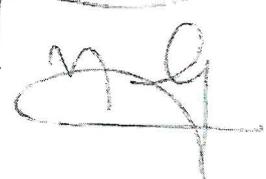
- Madame Florence MARLY

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 18 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 2 avril 2019.

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :

- Madame Houda ROBIO EL MAKRAI

- Monsieur Julien FABRE

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur Alain ROSSI

-Monsieur Jean-Pierre EUGENE

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Houda ROBIO EL MAKRAI

- Madame Carole THEVENET

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 18 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET





Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;
VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Assistants de Service Social des Administrations de l'Etat en sa séance du 31 mai 2019.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des Assistants de Service Social des Administrations de l'Etat**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2019 01 01
com ref ASSAE
Dossier suivi par :
Muriel Ricard
Téléphone :
04 42 91 72 26

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :

- SARNO-GIACALONE Hélène, CROUS d'Aix Marseille, Aix en Provence
- AUBRY Emilie, Rectorat, Aix en Provence

Pour les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse :

- RABAH Marie-Pierre, DSDEN 13, Marseille
- CONSTANTIN-HIMID, DSDEN 13, Marseille

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 4 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Inspecteurs de l'Education Nationale en sa séance du 26 mars 2019.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des Inspecteurs de l'Education Nationale**

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches du Rhône et du Vaucluse :

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

- DAVID Leïla, IEN Arles

- PAGANON Isabelle, IEN Chateauneuf les Martigues

Référence : 2019 01 01

com ref IEN

Dossier suivi par :

Muriel Ricard

Téléphone :

04 42 91 72 26

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 27 mars 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;
VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Personnels de Direction d'Établissement d'Enseignement ou de Formation de l'académie d'Aix-Marseille en sa séance du 19 mars 2019.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des Personnels de Direction d'Établissement d'Enseignement ou de Formation de l'académie d'Aix-Marseille**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2019 01 01
com ref PERDIR
Dossier suivi par :
Muriel Ricard
Téléphone :
04 42 91 72 26

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :

- GARSIA Ingrid, LPO d'Altitude, Briançon
- PERTILLE Stéphane, Collège de Fontreyne, Gap

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- VERAN Jean-François, Collège Darius Milhaud, Istres
- TRAMONI Hélène, Collège le Petit Prince, Gignac la Nerthe

Pour le département de Vaucluse :

- FIANDINO Frédérique, Collège Alphonse Silve, Carpentras
- DONATI Didier, LGT de Chateaurenard, Chateaurenard

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 20 mars 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement en sa séance du 4 juin 2019

ARRETE

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2019 07
NQ//MP

Dossier suivi par :
DIEPAT

Téléphone :
04 42 91 72 26

Fax :
04 42 91 70 06

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints techniques des établissements d'enseignement**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Madame DRAC Catherine
LP Louis Martin Bret - Manosque
- Madame PONS Nadine
Lycée climatique Honoré Romane - Embrun

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur MUNOZ Xavier
Collège Sylvain Menu – Marseille
- Monsieur CLAUDET Luc
LP Jean Monnet - Vitrolles

Pour le département de Vaucluse :

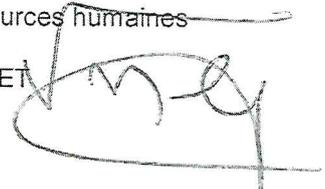
- Madame GUERAZZI Nadine
Lycée Ismaël Dauphin – Cavaillon
- Monsieur MAURIN Didier
LP La Floride - Marseille

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 9 juillet 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET





Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales

VU les propositions présentées par les représentants des personnels

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en sa séance du 21 juin 2019

ARRETE

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2019 07
NQ//SD

Dossier suivi par :
DIEPAT

Téléphone :
04 42 91 72 26

Fax :
04 42 91 70 06

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Madame COUTURE Isabelle
LGT Pierre-Gilles de Gennes – Digne les Bains
- Madame MORIN Annick
CLG Les Hauts de Plaine – Laragne Montéglin

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame BERTHON Fabienne
CLG Henri Wallon – Marseille
- Madame LAUZIERE Hélène
CLG François Villon - Marseille

Pour le département de Vaucluse :

- Madame LADARRE Nathalie
CLG Joseph Roumanille – Avignon
- Madame ROUVIERE Karine
CLG Lou Calavoun – Cabriès d'Avignon

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 18 juillet 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET